

M. Alain Berset, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

M. Mikaël Poutiers, secrétaire de la Convention de Berne.

CC :

Président du Bureau, Comité permanent, Convention de Berne

Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Secrétaire général de la Commission européenne

Ambassadeurs des représentations permanentes des États membres de l'UE

Points focaux, autorités nationales, Convention de Berne

Directeur général, DG Environnement, Commission européenne

Personnel chargé de la proposition de l'UE de déclasser les loups à la DG Environnement, Commission européenne

Scientifiques en chef, Centre commun de recherche

Chef du Centre de connaissances sur la biodiversité de l'UE

Directeur, Agence européenne pour l'environnement

Médiateur européen

Lettre ouverte, 26 novembre 2024

La proposition de l'UE sur le déclassement des loups est illégale et donc inapte à être votée lors de la réunion du Comité permanent de la Convention de Berne qui se tiendra en décembre 2024.

*La proposition de l'Union européenne (UE), initiée par la Commission européenne¹, visant à déclasser le statut de conservation des **loups** est largement considérée comme illégale, manquant de justification scientifique, et violant les principes de participation démocratique et de primauté du droit dans l'élaboration des politiques. Par conséquent, ce n'est pas un vote qui devrait être envisagé lors de la réunion du Comité permanent de la Convention de Berne en décembre 2024. **Compte tenu des circonstances actuelles, un risque de réputation pour la Convention de Berne pourrait survenir si un vote était autorisé.***

¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_6752
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_4330

Messieurs Berset et Poutiers,

il est maintenant largement reconnu, avec des informations substantielles disponibles dans le domaine public, que la proposition de l'Union européenne de **déclasser les loups de la liste de la Convention de Berne - fortement promue par la Commission européenne même contre la volonté exprimée d'une large communauté de la société civile organisée et des scientifiques** - est **illégal**.

La proposition de l'UE² ne répond pas à l'exigence fondamentale de la Convention de Berne³ et de la législation de l'UE de présenter des preuves scientifiques qui pourraient être reconnues et acceptées par la communauté scientifique internationale comme fondement de la décision.

Une alerte non fondée sur des données scientifiques a été lancée avec le communiqué de presse de septembre 2023⁴ de la présidente de la Commission européenne, Mme Von der Leyen : "La concentration de meutes de loups dans certaines régions d'Europe est devenue un véritable danger pour le bétail et, potentiellement, pour les êtres humains. J'invite les autorités locales et nationales à prendre les mesures qui s'imposent. En effet, la législation européenne actuelle leur permet déjà de le faire". - Il est clair que cela n'est justifié par aucune donnée, d'où la nécessité de la recommandation qui en découle (la compétence juridique de la Commission pour exhorter les autorités nationales à prendre des "mesures" à cet égard est également discutable). Le projet LIFE+ "LIFEWOLFALPS", financé par l'UE, s'attaque aux **idées fausses**⁵ (idées erronées qui ne sont pas fondées sur la science ou les faits) telles que "la concentration des meutes de loups augmente localement" (non, ce n'est pas le cas) et que les loups sont une menace pour les humains (aucune attaque mortelle sur des humains n'a été signalée en Europe au cours du 21e siècle). La déclaration du groupe de spécialistes LCIE/UICN de novembre 2024⁶ souligne qu'"il ne semble pas y avoir eu d'augmentation notable des dommages causés au bétail par les loups depuis 2022, et qu'il en va de même pour les risques pour la sécurité publique".

La proposition de l'UE s'appuie sur certaines informations fournies par un rapport unique, non révisé par des pairs,⁷ produit par un cabinet de conseil dans le cadre d'un contrat de service, sous-traité et financé par la Commission européenne (DG Environnement). Ce rapport ne recommande pas le déclassement et, plus important encore, il ne répond pas aux normes requises par la communauté scientifique pour servir de fondement scientifique unique à une décision aussi importante ayant un impact sur les citoyens de l'UE, la conservation des loups et la santé des écosystèmes à travers l'Europe.

En outre, comme vous le savez certainement, **la communauté scientifique internationale a explicitement recommandé de ne pas déclasser les loups, en fournissant au contraire des preuves scientifiques fondées et solides pour étayer sa position - des preuves qui ne peuvent et ne doivent pas être ignorées par les dirigeants d'organisations intergouvernementales.**

²Décision 13258/24 du Conseil relative à la présentation, au nom de l'Union européenne, d'une proposition d'amendement des annexes II et III de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe et à la position à adopter, au nom de l'Union, lors de la 44e réunion du comité permanent de ladite convention : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13258-2024-INIT/en/pdf>

³ **La recommandation N. 56 (1997) stipule que les amendements aux annexes de la convention devraient être pris en compte s'ils sont présentés "de manière cohérente, sur la base des meilleures données scientifiques disponibles"**

⁴ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_4330

⁵ <https://www.lifewolfalps.eu/en/wolf-faq/>

⁶ <https://www.greenimpact.it/wp-content/uploads/2024/11/Nov.-2024.-Statement-LCIE.-WOLVES.pdf>

⁷

La situation du loup (canis lupus) dans l'Union européenne, <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/5d017e4e-9efc-11ee-b164-01aa75ed71a1/language-en>

Le traité de l'UE (article 191 du TFUE⁸) exige que l'on utilise les meilleures connaissances scientifiques disponibles, déterminées avec toute la prudence requise et en tenant compte du principe de précaution, y compris dans le cadre de négociations et d'accords internationaux ; la Commission européenne a ignoré cet article lorsqu'elle a présenté sa proposition au Conseil de l'UE.

Procéder à un vote sur cette proposition de l'UE dans les circonstances actuelles - en sachant qu'elle serait probablement adoptée, simplement en raison du pouvoir de vote disproportionné de l'UE (27 voix) à la Convention de Berne - saperait les principes de la Convention. Une telle décision représenterait une concession à des motifs politiques, violant les règles fondamentales de la Convention, diminuant son rôle vital en Europe et érodant la confiance des citoyens européens.

Cette situation n'aurait pas dû se produire en premier lieu, car l'UE devrait faire preuve d'un plus grand respect de la Convention de Berne. Il est profondément regrettable que la Commission européenne ait incité les États membres de l'UE à soutenir le déclassement des loups en l'absence de justification scientifique adéquate.

Toutefois, **cette question peut encore être rectifiée grâce à votre intervention, avant que d'autres dommages ne soient causés.**

Il est important de noter que la décision de l'UE⁹ de soutenir la proposition de la Commission a été adoptée avec une certaine réticence et non à l'unanimité. L'Espagne et l'Irlande ont voté contre, tandis que la Belgique, Malte, la Slovénie et Chypre se sont abstenus. En outre, certains pays, dont l'Allemagne et la Pologne, n'ont été pleinement convaincus qu'au cours des dernières étapes du processus menant au vote et la Belgique, qui assurait la présidence de l'UE, a exprimé des doutes quant aux fondements scientifiques et juridiques de la proposition avant la discussion.

Dans ces conditions, nous vous demandons de suivre l'avis scientifique de la communauté scientifique internationale, d'appliquer les règles de la Convention et d'empêcher un vote sur la proposition de l'UE de déclasser les loups, étant donné l'absence de preuves scientifiques solides justifiant une telle décision. Nous recommandons plutôt de reporter les discussions sur ce sujet critique à un stade ultérieur.

La communauté scientifique dans son ensemble a ouvertement critiqué la proposition de la Commission - transformée par la suite en une proposition de l'UE à la Convention de Berne - et **s'est fermement prononcée contre le déclassement.**

Cette opposition est étayée par la déclaration scientifique publiée en novembre 2024 par l'**Initiative pour les grands carnivores en Europe (LCIE), un groupe de spécialistes de l'UICN.** Ce groupe est régulièrement consulté par la Convention de Berne et la Commission européenne sur ces questions ; cependant, il est intéressant - et surprenant - qu'il n'ait pas été consulté à cette occasion. La déclaration conclut que :

"...La proposition actuelle de déclassement... semble être prématurée et erronée... et le LCIE ne recommande pas son adoption". La déclaration souligne, entre autres, que " ... une proposition de la Suisse en 2022 de déclasser le loup n'a pas été adoptée par le Comité permanent, à la lumière, entre autres, d'un rapport sur l'état de conservation de la population européenne de loups compilé par le LCIE..... entre cette date et la décision de l'UE de poursuivre le déclassement, la situation n'avait pas changé de manière significative, comme le corrobore également un rapport compilé pour la Commission européenne en 2023¹⁰ ". **Compte tenu de la nécessité de disposer d'une cohérence et d'une base scientifique suffisantes, il est inquiétant de voir que le même rapport du LCIE de 2022 est à présent invoqué dans la proposition de l'UE pour justifier le déclassement. Il est également remarquable que les arguments spécifiques soulevés par l'UE elle-même pour**

⁸ <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX%3A12008E191%3AEN%3AHTML>

⁹ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13258-2024-INIT/en/pdf>

¹⁰ Blanco & Sundseth, The situation of the wolf (Canis lupus) in the European Union - an in-depth analysis, rapport du groupe N2K pour la DG Environnement, pour la Commission européenne, 2023.

voter contre la proposition suisse de déclassement en 2022 continuent de s'appliquer au moment même où l'UE a décidé de proposer elle-même un tel déclassement .¹¹

En outre, des **centaines de scientifiques et d'universitaires (plus de 500 signatures à ce jour) ont signé deux déclarations¹² s'opposant au déclassement. En voici quelques extraits :**

.... Les données (présentées par la Commission européenne) ne prouvent pas que le loup s'est rétabli dans une proportion qui justifie scientifiquement l'abaissement de la protection, ni que le paysage écologique s'est rétabli dans son ensemble. L'évaluation du statut vert des espèces de l'UICN propose de combiner les données de la liste rouge avec les calculs du statut vert pour guider la prise de décision concernant l'impact de la conservation à long terme, en combinant les considérations de viabilité, d'aire de répartition et de fonctionnalité, afin d'évaluer les besoins actuels et futurs en matière de conservation. La biodiversité mondiale est menacée par la perte d'habitat, la surexploitation, les espèces envahissantes, le changement climatique et la pollution. Les tendances écologiques continuent de s'aggraver... Le loup reste vulnérable à ces principaux facteurs de destruction, à la fois directement et indirectement ...

Je voudrais également vous informer qu'en 2023, la Commission européenne a organisé une consultation publique en ligne sur la question et qu'**une grande majorité des répondants se sont opposés au déclassement**.

71 % des personnes interrogées se sont prononcées **en faveur** du maintien du **régime de protection existant dans l'UE** (là encore, *contre* le déclassement).

En outre, des centaines d'organisations de la société civile (plus de 300) ont également signé des lettres adressées à la Commission européenne pour l'exhorter à ne pas procéder au déclassement et **leurs avis et arguments scientifiques (comme ceux des citoyens) ont été purement et simplement ignorés**.¹³

Malgré l'opposition massive des citoyens et des scientifiques, la Commission a décidé de faire avancer la proposition en se basant uniquement sur un rapport unique, non révisé par des pairs, lançant ainsi un **processus décisionnel juridique inutile et discutable**.

En outre, la communauté scientifique critique également **la volte-face de la Commission européenne sur le Green Deal** (un plan programmatique déjà voté et accepté par l'UE). Plus de 700 scientifiques sont particulièrement préoccupés par une série de dérèglementations injustifiées, mal informées et précipitées qui ne s'alignent pas sur le besoin urgent de changements transformateurs vers la durabilité, y compris l'approche de la biodiversité. Le virage à 180° du Green Deal constitue déjà un dangereux précédent, qui ne s'est jamais produit dans le passé.

En outre, en ce qui concerne l'attitude du public, une enquête européenne réalisée en novembre 2023 (¹⁴) par un groupe d'ONG (Eurogroup for Animals et autres) a montré que de nombreux habitants des zones rurales sont favorables à la protection des loups et d'autres grands carnivores, **68 % d'entre eux déclarant qu'ils**

¹¹ Décision du Conseil de l'UE 2022/2489 : "Sur la base des données actuelles, l'abaissement du statut de protection de toutes les populations de loups n'est pas justifié d'un point de vue scientifique et de conservation. L'état de conservation de l'espèce reste divergent à travers le continent, avec une évaluation favorable de l'état de conservation dans seulement 18 des 39 parties nationales des régions biogéographiques de l'Union. Cette situation est confirmée par les dernières informations scientifiques disponibles sur l'état de conservation de l'espèce, résultant des rapports établis au titre de l'article 17 de la directive 92/43/CEE du Conseil et de la résolution n° 8 (2012) de la convention de Berne. Menaces persistantes pour l'espèce, y compris les menaces émergentes telles que les clôtures frontalières et l'hybridation loup-chien, demandent également le maintien du statut de protection stricte. L'Union devrait donc s'opposer à la proposition de la Suisse

¹² <https://drive.google.com/drive/folders/13Y4fuG3OpUKY7Wtw9Y2dMbfpBVeGuyMy>

¹³ Annexe, Blanco & Sundseth, The situation of the wolf (Canis lupus) in the European Union - an in-depth analysis, rapport du groupe N2K pour la DG Environnement, pour la Commission européenne, 2023.

¹⁴ https://www.eurogroupforanimals.org/files/eurogroupforanimals/2023-11/20231129_Survey%20Report%20Large%20carnivores.pdf

devraient être strictement protégés et plus des deux tiers (72 %) convenant qu'ils ont le droit de coexister; une pétition ouverte sur Avaaz contre l'abattage des loups a déjà recueilli plus de 300 000 signatures.

La démocratie et la primauté du droit sont des principes fondamentaux du Conseil de l'Europe, et nous vous demandons de veiller à ce que ces principes soient respectés dans cette affaire. S'appuyer sur des **preuves scientifiques solides lors de la prise de décision fait partie intégrante du mécanisme de l'Etat de droit.**

Nous souhaitons également vous informer que le **Médiateur européen** a accepté d'**enquêter sur** cette affaire (¹⁵) et qu'une **demande d'annulation** de la proposition de l'UE à la Convention de Berne, présentée par Green Impact et d'autres associations devant la **Cour de justice des Communautés européennes (CJCE)**, est **prévue.**

Les arrêts les plus récents de la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) concernant les loups se fondent notamment sur les meilleures données scientifiques disponibles et s'opposent à l'abattage des loups. Ces arrêts, notamment ceux rendus en juillet dernier (¹⁶) dans des affaires concernant l'Autriche et l'Espagne, ont mis en évidence à plusieurs reprises l'absence de base scientifique pour autoriser l'abattage des loups.

Les arrêts de la CJCE étant juridiquement contraignants, ils doivent être respectés par toutes les institutions de l'UE, y compris le Conseil de l'UE et la Commission européenne, et ne peuvent être ignorés.

Permettre au vote de se dérouler dans les circonstances dramatiques actuelles *ne devrait pas être* considéré comme une option. Il est largement reconnu que l'UE dispose de suffisamment de voix pour obtenir une majorité, mais une telle victoire se ferait au prix d'un mépris de la volonté et des intérêts des citoyens européens, ce qui **risquerait de nuire à la réputation de la Convention de Berne.**

Enfin, si la Convention de Berne fait passer les loups de l'annexe II à l'annexe III, les loups ne seront plus couverts par l'article 6 de la Convention. Le retrait des loups de l'annexe II aura pour conséquence non seulement d'autoriser la chasse (abrogation de l'article 6 a), mais aussi d'abroger les dispositions de l'article 6 b) et c) relatives à l'interdiction de la destruction des sites de reproduction et à l'interdiction des perturbations intentionnelles pendant la saison de reproduction. **Cela s'appliquera à tous les territoires des Etats membres européens et la question n'a pas du tout été discutée au Conseil de l'UE. Il s'agit d'une question de responsabilité et d'approche de précaution qui a été tout simplement ignorée.**

La réalité à laquelle nous sommes confrontés diffère souvent de manière significative de ce qui est décrit dans les documents officiels, y compris les cadres législatifs. **Dans un monde de plus en plus violent, il est impératif que nous agissions en tant que gardiens des "biens communs" - en protégeant la nature sauvage et les espèces sauvages restantes - plutôt qu'en les persécutant, comme cela a été suggéré.** La coexistence et la paix avec la nature devraient être les principes directeurs des futures politiques européennes en matière de faune et de flore sauvages. Le Conseil de l'Europe, qui est l'une des institutions les plus respectées au monde, est particulièrement bien placé pour montrer la voie à suivre dans la résolution de ces problèmes cruciaux.

¹⁵ https://www.ombudsman.europa.eu/en/opening-summary/en/194686#_ftn2

¹⁶

L'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) stipule que le loup ne peut être désigné comme espèce à abattre au niveau régional tant que son état de conservation au niveau national est "défavorable", comme c'est le cas actuellement.

Réf: CJUE C-436/22 - 29 juillet 2024

Juillet 2024 - Espagne

Dans sa décision C-601/22 publiée le 11 juillet 2024, la Cour de justice de l'Union européenne ("CJUE") a statué que l'abattage des loups reste interdit en Autriche. Selon la Cour, une exception à cette interdiction ne peut être accordée que si la population de loups se trouve dans un état de conservation favorable, ce qui n'est pas le cas actuellement en Autriche.

Réf: CJUE C-601/22 - 11 juillet 2024

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire. Nous sommes convaincus que la Convention de Berne respectera son engagement en faveur de la protection des loups dans le cadre d'un accord international fondé sur la science. Ceci est particulièrement important étant donné **les recommandations claires de la communauté scientifique contre tout abaissement de leur protection.**

Nous espérons que vous veillerez à ce que **seules les propositions fondées sur des preuves scientifiques solides soient soumises au vote lors de la Convention de Berne.**

Note : *bien que nous l'ayons souhaité, nous n'avons pas été en mesure de rapporter dans cette lettre toutes les initiatives visant à protéger les loups et à maintenir la protection légale actuelle organisées dans les États membres de l'UE par la société civile et les scientifiques.* **Annexe :** *références, déclarations scientifiques, initiatives, cas.*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

les organisations soussignées :

Gaia Angelini, présidente de Green Impact, Italie www.greenimpact.it

Zoltan Kun, président, Grands Lacs et zones humides, Hongrie <https://nagytavak.hu/>

Muriel Arnal, présidente de One Voice, France, <https://one-voice.fr/notre-vision/>

Gyula Major, président de l'association des amis du lac Fertő, Hongrie. www.fertotobaratai.eu

Roberto Ferrigno co-fondateur, Bureau européen de la bioéconomie (EBB), Belgique, <https://bioeconomybureau.eu>

pour la correspondance :

Gaia Angelini, e-mail : gaia.angelini@greenimpact.it Mobile : +39 - 3480586408

Annexe :

➤ **Lien internet** : <https://www.greenimpact.it/a-call-for-scientists-please-take-action-for-wolves-by-30-november-2024/>

avec les informations suivantes :

- 2024 Large Carnivore Initiative for Europe/ IUCN Specialist Group Statement recommendation **against the downlisting** (Initiative pour les grands carnivores en Europe / Déclaration du groupe de spécialistes de l'IUCN recommandant de **ne pas retirer l'espèce de la liste**) ;
- 2024 Déclarations scientifiques de scientifiques et d'universitaires (des *centaines - collection ouverte*) recommandant de **ne pas déclasser les loups** (couvrant la population de loups et le rétablissement de l'écosystème) ;
- Déclaration scientifique (déjà signée par plus de 700 personnes et toujours ouverte) préconisant **le retour du Green Deal, déjà adopté démocratiquement** (et abordant également la directive européenne sur l'habitat) ;
- 2024 **Enquête ouverte auprès du Médiateur de l'UE** sur la proposition de la Commission européenne de **déclasser les loups** ;
- Lettres de centaines d'ONG demandant à la Commission européenne **de ne pas** proposer un déclassement des loups
- Lettres de centaines d'ONG demandant le rejet de la proposition de la Commission de déclasser les loups.
- Pétition d'Avaaz contre le déclassement des loups, signée par plus de 300 000 citoyens
- Autres initiatives en cours.